



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 01/04/2016

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

Secrétaires de séance : M. ROBLOT & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 10/03/2016

Affichée le : 05/04/2016

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le .....

et/ou notifié le .....  
et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Président, par délégation,

**Président de séance : Alain CLAEYS, Président**

**Présents :**

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien,  
**Membres du Bureau**

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BATAILLE Martine, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHALLET Louis-Marie, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COINEAU Dany, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, JEAN Yves, MICHELIN Joël, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROBLOT Edouard, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel, VERDIN Alain,  
**Conseillers communautaires Titulaires**

**Absents excusés :**

BROTTIER Philippe, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, SAUVAGE Corine,  
**Membres du Bureau**

COMPTE Jean-Marie, FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, MARCINIAK Marie-Christine, PERSICO Patricia, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, VALLOIS-ROUET Laurence, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<b>Nom du mandant</b>	<b>Nom du mandataire</b>
M. CHARDONNEAU	M. DEVERGNE
M. COMPTE	M. CORNU
Mme GUERINEAU	M. BLUSSEAU
Mme MARCINIAK	Mme COBERAC
Mme PERSICO	M. BELGSIR
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. LUCAUD
M. ROBLOT (uniquement pour la délibération n°1)	Mme DAIGRE
Mme VALLOIS-ROUET	Mme BURGERES

**Observations :**

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : liste des Marchés et leurs avenants

Arrivée de M. ROBLOT à la délibération n°2

Départs de M. TANGUY à la délibération n°25 et de M. VERDIN à la délibération n°54

Informations sur l'accusé de réception

Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0019 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018663-DE

N°: 43

Date réception Préfecture

<b>Conseil du 01/04/2016</b>	<b>Identifiant :</b> 2016-0019	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	<b>Titre :</b> 65 - Autres charges de gestion courante - Subventions à l'Association départementale de sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADSEA) et aux associations intervenant en milieu carcéral - P.J. : Tableau de subventions ; Convention financière ADSEA	
DIRECTION GENERALE DES SERVICES DIRECTION PREVENTION - TRANQUILLITE PUBLIQUE	<b>Etudiée par :</b> Le bureau du 03/03/2016 La commission Prévention, solidarité et animation de l'espace communautaire du 09/03/2016 La commission Générale et des Finances du 25/03/2016	
	<b>Rapportée par :</b> CHRISTINE BURGERES	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 5. Politique de la ville-habitat-logement

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : développer les solidarités de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre des opérations proposées.

Un certain nombre d'associations poitevines met en œuvre, dans le cadre de leurs projets associatifs, des projets et des actions en direction des habitants concourant ainsi au développement du bien vivre ensemble dans le territoire.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2016, plusieurs associations ont sollicité une subvention communautaire.

Les différents éléments relatifs à leur subventionnement sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, toute attribution de subvention supérieure à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention financière de partenariat.

Après examen des dossiers, il vous est proposé de donner votre accord pour l'attribution de ces subventions et autoriser Monsieur le Président de Grand Poitiers ou son représentant à signer la convention annexée.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0019 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018663-DE

La dépense sera imputée aux sous-fonctions adéquates conformément :

- aux imputations mentionnées dans le tableau annexé
- au numéro IBAN renseigné (une pièce jointe devra accompagner le mandat seulement lors de modification expresse de ce dernier par l'association).

**AFFICHEE LE :** 05/04/2016

**Adoptée**

**Vote pour :**

**Nombre :**

**Vote contre :**

**Nombre :**

Pour extrait conforme,

Pour le Président, le Vice Président :



**Abstention :**

**Nombre :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre :**

**Mouvement des Elus :**

**Autres mentions de vote :**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0019 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018663-DE

	Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
		Poitiers	Grand Poitiers					
<b>ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE</b>	132 700 €	4 997 €	7 280 €			<b>116 900 €</b>	116 900 €	
775 716 137 00242 FR7618707007120062151611195								
<i>Demande : 18 000 € AFFECTEE</i>	Dispositif Funambule : l'objectif est de réduire les conséquences sanitaires et sociales des comportements d'alcoolisation excessive des jeunes sur les temps et espaces festifs de la ville de Poitiers					<b>18 000 €</b>		Prévention - Tranquillité publique 0/523/6574/1400/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<i>Demande : 43 500 € FONCTIONNEMENT</i>	Subvention de fonctionnement pour l'équipe de prévention (31 000 euros) et financement de 4 actions : Chantiers loisirs - Sorties à la journée - Camps été / hivers - Prévention des comportements à risque par la pratique sportive (11 000 euros).					<b>42 000 €</b>		Prévention - Tranquillité publique 0/523/6574/1400/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<i>Demande : 10 000 € AFFECTEE</i>	<b>CHANTIERS EDUCATIFS</b> Développer les chantiers éducatifs en direction des 16-24 ans en situation de rupture ; action qui évite les dérives et la dégradation de situations individuelles et permet également d'articuler le chaînage des parcours avec les chantiers d'insertion et/ou les associations intermédiaires et aussi des remobilisations qui peuvent permettre de réenclencher des dynamiques de formation, d'apprentissage ou de démarches vers les entreprises d'insertion.					<b>9 900 €</b>		Politique de la ville - Solidarité 0/90.12/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<i>Demande : 10 000 € AFFECTEE</i>	Participation au financement d'un poste d'éducateur à Saint Eloi.					<b>10 000 €</b>		Prévention - Tranquillité publique 0/523/6574/1400/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<i>Demande : 16 000 € AFFECTEE</i>	Médiation sociale Couronneries / Saint Eloi / 3 Cités : Prévenir et régler les conflits dans l'habitat social, le transport et l'espace public.					<b>16 000 €</b>		Prévention - Tranquillité publique 0/523/6574/1400/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<i>Demande : 22 000 € AFFECTEE</i>	Participation au financement d'un poste d'éducateur spécialisé.					<b>21 000 €</b>		Prévention - Tranquillité publique 0/523/6574/1400/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Prefecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0019 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018663-DE

	Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
		Poitiers	Grand Poitiers				
<b>ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON</b>  784 313 017 00021 FR7630004003570000378609367	350 €				400 €	400 €	
<i>Demande : 600 € FONCTIONNEMENT</i>	Aide au fonctionnement de la section des visiteurs de prison de Poitiers-Vivonne. Pour des formations à l'écoute, l'accompagnement et le soutien pédagogique des détenus.				400 €		Prévention - Tranquillité publique 0/523/6574/1400/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<b>ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET LA RENCONTRE DES FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES DETENUES</b>  343 849 600 00014 FR0820041010060038239R02726	5 000 €				5 000 €	5 000 €	
<i>Demande : 5 400 € FONCTIONNEMENT</i>	Aide au fonctionnement pour le financement d'un accueil des familles à la maison d'accueil du centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne.				5 000 €		Prévention - Tranquillité publique 0/523/6574/1400/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<b>D'UN LIVRE L'AUTRE</b>  331 242 743 00036 FR7610278364170001112110158	750 €				750 €	750 €	
<i>Demande : 850 € FONCTIONNEMENT</i>	Contribution au développement de l'action culturelle à la médiathèque de la prison de Poitiers - Vivonne.				750 €		Prévention - Tranquillité publique 0/523/6574/1400/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Prefecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-019 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018663-DE

	Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
		Poitiers	Grand Poitiers				
<b>GROUPEMENT ETUDIANT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT AUX PERSONNES INCARCERES - GENEPI</b> 383 194 834 00024	100 €				<b>275 €</b>	<b>275 €</b>	
<i>Demande : 100 € FONCTIONNEMENT</i>	Le Genepi oeuvre en faveur du décloisonnement des institutions carcérales par la circulation des savoirs entre les personnes incarcérées, le public et les bénévoles de l'association.				<b>100 €</b>		Prévention - Tranquillité publique 0/523/6574/1400/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<i>Demande : 175 € AFFECTEE</i>	Le Genepi Poitiers conduit des actions d'information et de sensibilisation à la question de l'incarcération auprès du public.				<b>175 €</b>		Jeunesse - Maisons de quartier - Vie étudiante 0/23/6574/5800/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<b>LE CRI-FREQUENCE PIERRE LEVEE</b> 798 154 498 00017					<b>200 €</b>	<b>200 €</b>	
<i>Demande : 200 € FONCTIONNEMENT</i>	Aide au fonctionnement afin d'animer une émission radio hebdomadaire en direction de personnes détenues et de leurs familles et amis				<b>200 €</b>		Prévention - Tranquillité publique 0/523/6574/1400/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-019 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018663-DE



**CONVENTION FINANCIERE  
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE  
L'ENFANT A L'ADULTE  
2016**

Entre d'une part,

La Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, représentée par son Président, Monsieur Alain CLAEYS, ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> avril 2016,

Et d'autre part,

L'association dénommée Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte inscrite au SIRET sous le numéro 77571613700242, dont le siège social se situe 8 Allée du Parchemin - 86180 Buxerolles, représentée par son président Monsieur Yves MUSEREAU,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

Cette convention s'inscrit dans le cadre des missions assurées par l'ADSEA. En exécution de la présente convention et conformément à ses statuts l'ADSEA s'engage à :

- intéresser le plus grand nombre à l'enfance, à l'adolescence et aux adultes inadaptés ou en danger physique ou moral,
- participer directement ou en collaboration avec toute institutions publiques ou privées à la formation et au perfectionnement des personnels, des services et des établissements d'Enfants, d'Adolescents et d'Adultes inadaptés ou en danger physique ou moral,
- entreprendre ou favoriser toutes recherches de solutions aux problèmes de l'inadaptation juvénile et de réinsertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté,

L'Equipe de prévention spécialisée intervient dans des zones préalablement repérées (Trois Cités, Bellejouane, Bel Air, Couronneries - Saint-Eloi) où les phénomènes d'inadaptation sociale sont particulièrement développés. Le Service du pôle de Réparation Pénale d'Investigation de soutien Educatif et de Médiation (PRISM) intervient auprès de jeunes et de familles du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0019 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018663-DE

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION**

Pour l'exercice 2016 et la réalisation de ces missions, la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers apporte à l'ADSEA :

- Une subvention globale de fonctionnement et le financement des quatre actions **42 000 €** suivantes : Chantiers loisirs, Prévention des comportements à risque par la pratique sportive, Sorties à la journée et Camps et séjours été / hivers.
- Au titre de la médiation aux Couronneries, Saint Eloi et Trois cités **16 000 €**
- Une subvention de fonctionnement pour la participation au financement d'un poste **21 000 €** d'éducateur spécialisé à l'Equipe de prévention
- Une subvention de fonctionnement pour la participation au financement **10 000 €** d'un poste d'éducateur à Saint Eloi
- Pour le fonctionnement du projet Funambule (prévention alcool, vie nocturne) **18 000 €**
- Pour le développement de chantiers éducatifs de pré-insertion **9 900 €**

Soit un total de **116 900 €**.

La Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers versera le montant dû en une seule fois. Le versement concerne l'exercice 2016 de l'association.

## **ARTICLE 3 : DOCUMENTS A FOURNIR**

L'association s'engage à transmettre le plus rapidement possible à la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice N-1, le budget prévisionnel N+1 ainsi que tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

## **ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

## **ARTICLE 5 : VALIDITE DE LA CONVENTION**

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2016. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0019 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018663-DE

## **ARTICLE 6 : RESILIATION**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association
- au cas où l'activité réelle de l'association serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers,  
Le

**Le Président de l'Association,**

**Pour le Président,  
La Vice-Présidente**

**Yves MUSEREAU**

**Christine BURGERES**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0019 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018663-DE